

# Accord de libre-échange : le Maroc désarmé face à la déferlante turque

Dossier réalisé par Wiam Markhous

■ Le déficit commercial augmente d'année en année.

■ Les exportateurs marocains se heurtent à une multiplicité de barrières non tarifaires.

■ Les Turcs contourneraient la suppression des exonérations sur le textile en faisant partie des bateaux de Jordanie et de l'Égypte.

■ Selon des opérateurs, le Maroc a adopté une stratégie défensive face à la Turquie.



Maroc n'a expédié que 6,9 milliards de DH de marchandises (essentiellement des voitures de tourisme et des matières premières). Il est évident que ses exportations vers l'ancien empire ottoman n'ont cessé de croître depuis 2006. Néanmoins, la balance commerciale a nettement penché du côté de ce dernier. Le Maroc accusait un déficit de 12,4 milliards de DH en 2017 et de 11 milliards à fin septembre (voir graphique). Suffisant pour dire que les Turcs sont les grands gagnants de l'accord de libre-échange signé en 2004 sous le gouvernement Jettou et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier en 2006. Du côté des officiels comme de celui des hommes d'affaires, rares sont ceux qui s'attendaient à une telle domination du partenaire commercial.

Il ne faut pas le nier, dans

quelques domaines comme le textile, certains produits de consommation courante et l'électroménager,

le consommateur marocain a trouvé son compte dans cette ouverture eu égard à la baisse des prix qu'elle a

provoquée. Il importe cependant de s'interroger sur l'incapacité ou les difficultés - c'est selon - des entreprises

## LES VOITURES CONSTITUENT LE TIERS DES EXPORTATIONS MAROCAINES

(Ventilation des produits en 2017)

Produits	Valeur en MDH
<b>Total</b>	<b>6 889</b>
VOITURES DE TOURISME	2 346
ENGRAIS NATURELS ET CHIMIQUES	947
FARINE ET POUDRE DE POISSONS	705
SUCRE BRUT OU RAFINÉ	545
ACIDE PHOSPHORIQUE	537
PHOSPHATES	525
OR INDUSTRIEL	423
ARGENT BRUT ET OUVRAGES MI-OUVRÉS EN ARGENT	341
POISSONS FRAIS, SALÉS, SÈCHÉS OU FUMÉS	106
PRÉPARATIONS ET CONSERVES DE POISSONS ET CRUSTACÉS	103
PLANTES ET PARTIES DE PLANTES	44
PRODUITS LAMINÉS PLATS, EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS	21
ARTICLES DE BONNETERIE	18
VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS	12
Autres	215

Source : Office des Changes

Le constat est alarmant. Du textile et habillement à l'électroménager, en passant par la cosmétique et l'agroalimentaire, les produits d'origine turque sont partout sur le marché marocain. En douze ans, les importations de Turquie ont été multipliées par près de 4. De 5,5 milliards de DH en 2006, elles caracolent à 19,3 milliards en 2017. Sur les neuf premiers mois de l'année, elles totalisaient déjà 15,5 milliards de DH, et devraient évaluer ou dépasser le chiffre de l'année précédente.

Dans le sens contraire, le

## LE TAUX DE COUVERTURE EST TOMBÉ À 29% EN SEPTEMBRE 2018

Evolution des échanges

En Millions de DH	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Jan-sept 2018
<b>Exportations FAB</b>	1 075,5	1 142,5	2 267,5	1 426,8	2 882,0	2 804,6	2 959,1	3 866,2	4 593,1	6 658,7	7 430,6	6 876,4	4 501,0
<b>Importations CAF</b>	5 488,8	6 927,3	8 311,2	5 756,3	6 424,8	9 444,6	9 805,0	12 061,8	14 444,8	15 814,1	18 143,2	19 251,5	15 539,0
<b>Balance commerciale</b>	-4 413,3	-5 784,8	-6 043,7	-4 329,5	-3 542,8	-6 640,0	-6 846,0	-8 195,6	-9 851,7	-9 155,4	-10 712,7	-12 375,1	-11 038,0

Source : Office des Changes

locales à s'ouvrir sur le marché turc. Offre peut adaptée ? C'est possible. Prospection insuffisante ? On peut le penser. Mauvaise connaissance du marché ? Cela peut aussi être invoqué.

Cependant, d'aucuns considèrent que les Turcs ne jouent pas franchement le jeu.

Selon des entreprises marocaines qui ont l'expérience de ce pays, les barrières non tarifaires sont difficilement franchissables, si ce ne sont pas les douaniers qui font preuve d'un zèle démesuré pour décourager tout nouveau exportateur. Preuve en est, des entreprises d'ameublement marocaines, qui ont participé à un salon international à Istanbul pour l'export vers la sous-région et le Moyen-Orient en 2018, ont vu leurs échantillons bloqués au port malgré une liste de colisage conforme sous prétexte que la marchandise contenait des éléments non déclarés (stylos, bloc-notes et cartes de visite). La situation ne sera rétablie qu'après des interventions multiples des services de douanes marocaines auprès de leurs homologues turcs. Autre exemple : dans le cadre des opérations d'export de l'Association marocaine des exportateurs (Asmex), des marchandises ont été interceptées à la douane turque. Seuls quelques produits du terroir et d'huile d'argane sont passés entre les mailles du filet.

Et quand on arrive à franchir la frontière, la préférence nationale vous relègue au second plan face à un produit local.

### Des mesures de sauvegarde contre le textile et l'électroménager

Les exportateurs souffrent et ne manquent jamais de le faire savoir, d'autant plus que l'autre partie ne semble être victime d'aucune entrave. Le cas du textile est le plus marquant. Entre 2013 et 2017, les importations des produits textile turcs ont progressé de 175 %. L'Association marocaine des industriels de textile et de l'habillement (Amith) avait réagi en demandant au ministère du commerce, de l'industrie, de l'investissement et de l'économie numérique de rétablir les droits de douane aux importations de textile en provenance de ce pays. Requête acceptée. Dès janvier 2018, le ministère du commerce extérieur avait finalement levé les exonérations obtenues jusque-là

grâce à l'ALE. Elles consistent en un droit additionnel équivalent à 90 % du droit d'importation variant de

2,25% à 22,5% en fonction des différentes positions tarifaires. Ce droit, au début provisoire, sera appliqué de

manière définitive jusqu'au 31 décembre 2021. «Nous avons remarqué

...La diminution conséquente des exportations de textile turc vers le Maroc au fil des mois durant l'année écoulée, mais aussi un ralentissement du programme expansionniste de ces marques dans notre pays», déclare Mohamed Tazi, DG de l'Amith.

Les exportateurs turcs ont accusé le coup mais n'ont pas renoncé. «Nous avons remarqué qu'ils détournent les voies d'expédition des marchandises. Nous avons intercepté des navires qui arrivent de Jordanie ou d'Égypte - des pays avec lesquels nous avons signé l'accord d'Agadir de zone de libre-échange arabe-avec des conteneurs chargés à Izmir. La marchandise, principalement du textile, est déchargée dans les ports marocains sans paiement de droits de douane alors qu'elle y est soumise depuis janvier 2018. Des produits turcs entrent également depuis la zone de Guerguarat dans l'extrême Sud marocain», déplore M. Tazi.

Contrairement au contrôle minutieux et parfois acharné dans les ports turcs (voir encadré sur la tentative d'exportation du groupe Kabjay vers la Turquie), le Maroc semble montrer moins de hargne. «La Douane s'en tient à ce qui est inscrit sur le connaissance, manifeste qui liste les marchandises que transporte le navire. Dans ce cas, ce manifeste est établi en Jordanie ou en Égypte avec pour destination le Maroc.

Pour vérifier la marchandise, le douanier a besoin d'un auxiliaire associé à la justice», explique Najib Cherfaoui, expert maritime. Malgré tout, le DG de l'Amith se félicite du renforcement des services de douane des contrôles sur les importations.

**Grand électroménager touché, meubles encore épargnés**

Dans le grand électroménager, le fabricant de réfrigérateurs Manar Holding a, à son tour, obtenu l'application d'un droit antidumping de 16,94% sur les importations en provenance de Turquie, de 18,15% de celles venant de Thaïlande et de 27,56% des importations de Chine. Par contre, dans le secteur de l'ameublement, malgré les diverses ouvertures d'enseignes, les opérateurs marocains pâtissent moins des effets des importations turques de meubles qui font maintenant partie du décor. Plusieurs enseignes turques sont maintenant présentes sur la place, en plus des importateurs, structurés ou non. Par exemple, Istikbal aligne maintenant 12 magasins au Maroc. Ozbay furniture, qui a démarré en juillet 2018, tente de percer sur le segment du haut de gamme.

De l'avis de Amine Benkirane, PDG de Kitea, jusque là, l'enseigne marocaine n'a pas ressenti une réelle me-



**CONTRAIREMENT AU CONTRÔLE MINUTIEUX ET PARFOIS ACHARNÉ DANS LES PORTS TURCS, LE MAROC SEMBLE MONTRER MOINS DE HARGNE**

nance pour le moment. «Mais si le gouvernement turc continue à aider et subventionner les enseignes turques, on aura sûrement des problèmes. On aurait apprécié que le gouvernement marocain nous accompagne également dans nos ouvertures au Sénégal, au Ghana et en Côte d'Ivoire», commente-t-il.

**Des assises de l'export à l'étude**

«Aujourd'hui, c'est au Maroc de réinventer sa manière

de faire le commerce extérieur selon la réglementation en vigueur. Il faudra étudier tous les ALE signés avec les différents pays. Il faut que notre département des affaires étrangères soit outillé pour montrer la voie en matière de recherche de débouchés, que nos consulats et nos ambassades soient réactifs. Disposer d'une flotte de navires propres est incontournable», commente M. Cherfaoui qui estime que les barrières à l'entrée ne sont pas une solution durable. Le produit turc est en effet bien perçu par les Marocains en termes de rapport qualité/prix. «Les Turcs sont rigoureux dans leur processus de fabrication et de contrôle. Leurs produits sont fabriqués aux normes internationales. Le contrôle est strict, notamment dans l'agroalimentaire. En tout cas, le Marocain va directement vers le produit importé au détriment du produit local», déclare Hassan Sentissi, président de l'Asmex qui déplore un ALE Maroc-Turquie mal signé et mal négocié qu'on se doit de réviser.

En tant que membre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), le Maroc n'est pas en droit de prendre des mesures protectionnistes de son propre chef. «Il existe des contre-mesures à prendre. Nous avons proposé au ministère du commerce et de l'industrie d'organiser les assises de l'export qui

**TÉMOIGNAGE**



**Hakim Marrakchi**  
PDG de Maghreb Industries  
**«La seule approche fiable pour accéder au marché turc est de trouver un partenaire local»**

■ La seule approche fiable pour accéder au marché turc est de trouver un intermédiaire ou un

partenaire tel qu'un grand groupe turc qui va faciliter l'accès au circuit de distribution du pays qui demeure dominé par les nationaux. Mais une légère ouverture dans le cadre du processus de convergence avec l'Union européenne a permis l'installation de grands groupes étrangers de distribution. Quand l'exportateur essaie de s'introduire seul auprès des Turcs, il fait face à tous types de tracasseries administratives qui finissent par lui faire regretter cette démarche. A l'époque où j'étais à la commission internationale de la CGEM, j'ai été approché par un grand groupe turc propriétaire d'une société de commerce qui m'a proposé d'importer ma mar-

chandise et de la revendre moyennant une commission. Ce groupe, qui était venu lors de la visite de Recep Teyyip Erdogan au Maroc en 2013, voulait montrer sa bonne volonté vis-à-vis de la commission qui appelait à équilibrer les échanges commerciaux avec la Turquie. Une proposition que j'avais fini par décliner.

Ensuite, j'ai été contacté par des industriels turcs qui ont commandé certains produits de confiserie pour compléter leur gamme ou devenir plus compétitifs. Ces industriels détenaient une unité industrielle, située dans le sud de la Turquie, qui avait pâti de problèmes durant le conflit syrien et la présence de «Daech» en Syrie et en Irak.

Elle a fini par mettre la clé sous le paillason et s'est vue privée de certains marchés. En 2018, j'ai envoyé une dizaine de conteneurs pour un équivalent de 150 tonnes à réexporter vers plusieurs pays turcophones et autres, notamment le Yémen, la Somalie, la Palestine, l'Égypte et la Tunisie. Des commerciaux turcs devaient réceptionner la marchandise dans le port. Ils ont eu quelques questionnements de la part des services de douane turcs et devaient expliquer la destination de la marchandise. En Turquie, les réseaux de distribution sont fermés. Il faut donc impérativement trouver des partenaires pour entrer dans le circuit ou réexporter vers d'autres pays.

## 1206 MARQUES TURQUES ENREGISTRÉES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014 À FIN 2018 \*

Types de produits	Nombre de dépôts de marques
Dentées alimentaires	290
Ouvertures de représentations commerciales ou industrielles	180
Habillement et chaussures de sport	108
Produits cosmétiques, parfumerie et hygiène personnelle et de la maison	85
Produits pharmaceutiques, préparations à usage médical et vétérinaire ainsi que les appareils et installations électriques, accessoires de bain et robinetterie, et petit électroménager.	48
Linge de maison, papier et carton, boissons non alcoolisées, matériaux non métalliques, pour le bâtiment et la construction et petits ustensiles et appareils destinés à l'équipement et à la cuisine	36

Source : Ompic

\*115 enregistrements de marques à l'Ompic et 1087 marques déposées via le système de Madrid désignant le Maroc.

incluent également les importations. Au demeurant, 99% des ALE signés ont un impact négatif sur l'économie marocaine. Nous craignons l'asphyxie qui mènera notre économie à la crise cardiaque», déplore M. Sentissi. De l'avis d'autres opérateurs, la démarche du Maroc envers la Turquie reste défensive et non proactive. «Pour agir, nous avons besoin d'une démarche structurée. Pour le moment, nous réagissons sur le tas», reconnaît pour sa part M. Tazi. Comme quoi signer un ALE est une chose, en faire bénéficier son économie est une autre ■

### Focus

#### La mésaventure de Soft group en Turquie



Abdellatif Kabbaj, DG de Diamantine

En 2015/2016, Soft Group, propriétaire de l'enseigne de prêt-à-porter traditionnel Diamantine, tente une implantation de sa marque à Istanbul, la capitale turque. La marchandise qui servira à garnir les étalages du magasin arrive dans un conteneur. Il s'agit de châles, foulards et vêtements traditionnels. «Nous avons fourni aux douanes turques tous les documents et certificats exigés. Les douaniers ont alors demandé une vérification supplémentaire dans un organisme turc certifié. En attendant, le compteur des surestaries et frais d'emmagasinage tournait à plein régime. Les certificats n'étant pas assez satisfaisants pour les douaniers, ils finirent par vérifier la quantité carton par carton et pièce par pièce. Au final, il y avait 7 ou 8 pièces en plus sur un total déclaré de 75 425. La marchandise est réexpédiée au Maroc pour faux comptage et n'est jamais retournée en Turquie après deux mois et demi d'immobilisation du conteneur dans le port», explique Abdellatif Kabbaj, directeur général de Diamantine. La Turquie n'est pas le seul «partenaire» à user de cette pratique, l'Égypte et la Tunisie, où le groupe n'a pas réussi à exporter, ont également dressé des barrières non tarifaires. «Nous avons interpellé la douane marocaine qui fait dorénavant beaucoup d'efforts en termes de contrôle des normes de composition et des certificats d'origine afin de restreindre les importations», se félicite M. Kabbaj qui souligne néanmoins que «le Maroc continue à jouer le jeu des ALE au détriment de son économie». Soft Group reste le seul opérateur textile marocain à avoir tenté d'exporter en Turquie ■